

8.3

LA ZONE 31 : L'INVITATION AU CHELEM

(25-03-15)

8.3.0 INTRODUCTION

Le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* est le premier à utiliser depuis plus de 20 ans en tout temps **trois modes d'invitation** (*Zone 30-31*) pour les CHELEMS EN ATOUT. Ceci ne tient pas compte des déclarations de chelem par 4 SA *Blackwood* et *Blackwood Inversé*, qui, elles, correspondent à la *Zone 32-33-34*.

Les trois modes d'invitation au chelem en atout sont le mode *Standard*, le mode *Interrogatif* et le mode *Contrôle de niveau 4*.

Ces trois modes sont **complémentaires** et harmonisés ce qui leur permet d'être toujours en vigueur lorsqu'il y a contexte d'invitation au chelem et que la dernière enchère du partenaire n'est pas à SANS-ATOUT.

Leur utilisation est aussi harmonisée avec l'ensemble des règles et conventions de tout le système enseigné. Il y aura donc un minimum de mémorisation et de confusion possible.

Pour éviter de la redondance, notez qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter «en atout» quand on nomme les *MODES d'invitation au chelem*. Parce que, lorsque l'on veut affirmer spécifiquement qu'il s'agit de l'*invitation au chelem* à Sans-Atout, l'usage veut que l'on dise *invitation quantitative au chelem* pour préciser que le contrat se situe à Sans-Atout.

8.3 -1

Voici une définition simple et précise du concept de l'*INVITATION AU CHELEM*.

PRINCIPE 8.3:1 DÉFINITION D'UNE ENCHÈRE INVITATIVE AU CHELEM

Toute enchère affirmant un pointage combiné de 30-31 points HL ou PP constitue une INVITATION AU CHELEM aussi bien à l'ATOUT qu'à SANS-ATOUT.

Débutons par l'invitation au chelem *en mode Standard*, donc à l'atout.

8.3.1 INVITATION AU CHELEM « EN MODE STANDARD »

La recherche de chelem dans le système Standard, pour les couleurs Majeures, est très simple. Il suffit d'annoncer au **niveau 5** vu que cela signifie spécifiquement que la pointage combiné est rendu à 30-31 points.

En effet, il n'y a pas de raison pour faire une telle annonce en l'absence de compétition d'enchères. Voici quelques exemples courants.

Ex. 8.3:1 Il y a invitation au chelem à Coeur avec ou sans saut.

	1	2	3	4
a)	1 Tr 2 Co	Passe Passe	1 Co 5 Co	Passe ...
b)	1 Co 2 Ca	Passe Passe	2 Tr 5 Co	Passe ...
c)	1 Co 3 Co 5 Co	Passe Passe ...	2 Tr 4 Co ...	Passe Passe ...

Par contre, pour les couleurs mineures, vu que le bonus est accordé seulement si le niveau 5 est déclaré, il faut être un peu plus nuancé pour éviter la confusion entre une invitation au chelem ou une déclaration de **manche** en mineure. Pour cela, la logique veut que l'annonce au niveau 5 soit déclarée À SAUT pour spécifier qu'il y a **invitation au chelem en mineure**

Ex. 8.3:2 Invitation au chelem en mineure, si saut.

	1	2	3	4
a)	1 Tr	Passe	2 Tr	Passe
	<u>3 Tr</u>	Passe	5 Tr	...
b)	1 Tr	Passe	2 Tr	Passe
	<u>4 Tr</u>	Passe	5 Tr (pour la manche seulement)	

Ce mode d'invitation au chelem **Standard** est valable dans les 4 couleurs mais il a des inconvénients:

- cela élève beaucoup le niveau des enchères;
- il faut jouer la manche en Majeure au niveau **5** si l'invitation est déclinée par le partenaire (ce qui augmente le risque d'échouer le contrat);
- et ce mode est très peu descriptif pour ce qui est de l'atout et de la distribution du pointage ou des couleurs.

Alors, faut-il éliminer l'*invitation naturelle* au chelem?

Non et Oui!

Non, l'invitation naturelle au chelem est utile quand il y a présence de compétition d'enchères marquée, c'est souvent le seul moyen disponible pour inviter au chelem. Et surtout parce qu'il est possible d'augmenter sa précision par complémentarité en utilisant simultanément deux autres modes d'invitation au chelem.

Oui, pour ce qui est d'éliminer la signification habituelle, qui trop vague. Pour y arriver, il faut donc la rendre compatible, c'est-à-dire harmonisée avec les deux autres modes d'invitation. Il va ainsi en résulter une signification plus spécifique, plus performante.

Le fait d'optimiser l'*Invitation naturelle* au chelem et de l'incorporer dans un système d'enchères global oblige de renommer spécifiquement cette déclaration. C'est pourquoi, il faut parler d'INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD pour que l'on sache précisément de quoi l'on parle.

Voici la définition spécifique pour cette forme d'invitation au chelem.

PRINCIPE 8.3:2 INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD

Dans un contexte libre d'interférence où le partenaire annonce un SOUTIEN:

- ▶ au niveau 5 en MAJEURE,
- ▶ ou au niveau 5 À SAUT en MINEURE,

il y a INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD qui affirme :

- un pointage de 30-31 HL/PP;
- la présence d'un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4** dans chacune des trois couleurs non atout,
- un atout suffisant mais sans Gros Atout (*ce point est la caractéristique du mode Standard; ainsi s'il y a 1 GH, il faut par conséquent choisir au autre mode d'invitation au chelem quand il n'y a pas d'obstruction*).

* *Un CONTRÔLE DE NIVEAU 4 consiste en la possession, soit: de l'AS, du ROI ou d'un singleton/chicane dans une couleur donnée.*

En conclusion, l'intégration de l'INVITATION STANDARD AU CHELEM dans un système global entraîne réellement un signification plus précise au plan de l'atout et au plan des trois Contrôles lorsque ce mode est employé **librement** (en l'absence d'obstruction).

Répondre à l'invitation en mode Standard

La RÉPONSE à l'*Invitation en mode Standard* est relativement simple si on comprend qu'il s'agit d'un travail d'équipe où chacun décrit **successivement** son jeu en «additionnant», à chaque tour d'enchère, l'information déclarée par le partenaire.

PRINCIPE 8.3:3 RÉPONDRE À L'INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD

Pour accepter l'INVITATION AU CHELEM en MODE STANDARD, il faut déclarer au niveau 6, si les exigences suivantes sont présentes, soit :

- un **surplus d'au moins 2 HL/PP par rapport au *Pointage Plancher* de sa dernière enchère** (étant donné que le partenaire-déclarant en a **déjà** tenu compte pour établir le *pointage combiné plancher*).
- **et la possession de 2 GH (exceptionnellement 1 seul GH peut suffire si l'atout est puissant ou très long).**

En l'absence d'une seule de ces deux conditions, il faut Passer.

Corollaire : Avec un surplus de 6 points chez le répondant à suite à l'invitation, le GRAND CHELEM peut être déclaré directement avec la possession **d'au moins 2 GH**; sinon, il faut annoncer **6 TRÈFLES (Joséphine)** pour demander au déclarant s'il détient 1 GH d'atout.

Quand c'est le cas (la possession d'1 GH d'atout), le déclarant de l'invitation déclare le Grand chelem (niveau 7). Dans le cas contraire, il déclare le chelem au niveau 6 dans l'atout déclaré (ce sujet sera élaboré plus loin).

Comme vous le voyez, le fait d'avoir *standardisé* davantage l'invitation naturelle au chelem, cela a permis de développer un langage d'enchères encore plus élaboré. Cet **effet synergique** est l'approche qui est recherchée systématiquement dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* pour justifier le bien-fondé et de la pertinence des règles et conventions qui sont élaborées.

Voici un exemple récapitulatif qui montre que l'harmonisation de conventions précises procurent un potentiel descriptif plus performant tout en couvrant un plus vaste territoire.

Ex. 8.3:3 Décrivez les enchères

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Co	Passe
1 Pi	Passe	3 Pi	Passe
5 Pi	Passe	6 Tr	Passe
7 Pi			

Réponse:

L'ouvreur a annoncé une main minimale (13-17 HL).

Le répondant détient 6 HL et plus; et il redéclare un **soutien à saut au niveau 3**, ce qui décrit un pointage combiné plancher d'INTÉRÊT AU CHELEM (13 HL + **15-16** HL/PP = 29, donc c'est *forcing* pour le niveau 5, (avec 13-14 points, il faut miser la manche seulement). Il détient donc un excellent soutien quatrième à Pique et le Coeur est de plus belle qualité que le Pique (*il s'agit donc de deux couleurs quatrième/cinquième dont la plus belle est à Coeur*, V. **Pr. 2.2:5.5**, p. 15, T-II).

La relance de l'ouvreur démontre un **surplus** de deux points par rapport au pointage plancher annoncé (*forcing* = 29); il a donc environ 15 HL/PP. La zone **31** est atteinte. L'ouvreur choisit le mode Standard pour inviter au chelem. Cela précise qu'il a des **Contrôles de niveau 4 dans les trois couleurs non atout et que son atout ne contient pas de GH et est plutôt banal**.

Devant le meilleur pointage du partenaire, le répondant peut exercer une réévaluation avec moins de réserve (vu le risque moindre d'avoir des levées perdantes). Son enchère, *Joséphine*, signifie qu'il a besoin de savoir si l'ouvreur a 1 GH d'atout, qui est, dans ce cas-ci, possiblement la Dame car elle n'est pas considérée comme un Contrôle de niveau 4. En cas d'absence de Gros Honneur, chez l'ouvreur, ce dernier déclarerait alors le chelem à 6 Piques

La convention *Joséphine* sera explicitée lors de la recherche de Grand chelem.

Sachez pour l'instant que la formulation pour «*Joséphine*» est exclusivement 6 Trèfles car 5 SA *Joséphine* cause trop de confusion et d'obstruction pour décrire les chelems; et cette convention s'utilise seulement pour la recherche de Grand chelem. De plus, De plus, noter que l'invitation naturelle Standard est trop vague pour permettre d'utiliser la convention *Joséphine*; contrairement à l'**invitation en mode Standard** qui est plus spécifique et qui permet cette déduction

8.3 La Zone 31 : L'INVITATION AU CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Dans l'exemple ci-dessus, l'ouvreur a effectivement la Dame de Pique dans sa suite quatrième d'atout. Cela fait le bonheur du répondant qui voulait sûrement s'assurer de pouvoir garder un atout pour couper au mort.

8.3.2 INVITATION AU CHELEM « EN MODE INTERROGATIF »

Il est bon de rappeler que le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* permet d'utiliser trois modes d'invitation au chelem **en même temps et en tout temps** grâce à une harmonisation entre toutes les règles et conventions.

La raison d'être du MODE INTERROGATIF est de compenser la *faiblesse* du MODE STANDARD. Cette complémentarité fait en sorte qu'il est indiqué d'apprendre immédiatement, en parallèle, le mode Interrogatif.

Tout comme pour l'invitation mode Standard, sa déclaration nécessite une seule enchère. Enchère qui se fait, elle-aussi, au niveau 5.

Ce mode va donc s'occuper d'un domaine spécifique pour la recherche de chelem, sans duplication, ni confusion avec les deux autres modes.

Voici quelques situations présentant un contexte pour l'utilisation de ce mode.

Ex. 8.3:4	1	2	3	4
a)	1 Ca 3 Co 5 Ca	Passe Passe ...	1 Co 4 Co ...	Passe Passe ...
b)	1 Co Passe	1 Pi 5 Co	2 Co ...	4 Pi ...
c)	1 Co 2 Tr 5 Tr	Passe Passe ...	2 Ca 3 Co ...	Passe Passe ...

Commentaires:

- a) L'ouvreur a donné un soutien à saut qui stipule strictement un soutien quatrième à Coeur et un pointage de catégorie intermédiaire (17 ou 18 HL).

Le répondant décrit un pointage minimum supérieur (8 à 10 HL) en affirmant simplement la manche (niveau 4).

Le pointage combiné (entre 25 et 28 HL) l'autorise à réévaluer sa main pleinement. Son pointage se situe maintenant à au moins 22 PP (sûrement à cause d'un singleton ou même une chicane); la zone **30-31** est atteinte ($22 + 8 = 30$). Il ne peut pas utiliser directement les *Contrôles de niveau 4* évidemment et l'invitation en mode Standard ne décrit pas bien sa main.

L'enchère **5 CARREAUX** décrit un atout avec 2 GH, un pointage d'au moins 22-23 PP, et des Contrôles de niveau 4 dans les deux autres couleurs, donc aucun GH ni courte dans la couleur nommée.

- b) Le défenseur-répondant a donné directement un soutien à la manche pour la *Première défense* du partenaire à Pique. Le pointage combiné plancher est alors de $13 + 13$ HL/PP. Aucun des défenseurs n'a précisé son pointage final.

Le D-O détient entre 13-17 HL. Son enchère à **5 COEURS** est une *invitation en mode Interrogatif*. Cela décrit précisément un pointage d'au moins 17-18 PP, ce qui fait 30-31 au total comme nouveau pointage combiné plancher. De plus, le D-O précise que son atout contient 2 GH et qu'il ne possède pas de Contrôle de niveau 4 uniquement pour la couleur nommée, soit le Coeur des opposants.

- c) L'ouvreur a une main minimale (13 à 16-17 HL). Le répondant a annoncé un *Intérêt au chelem* (forcing); il possède donc un bon soutien quatrième ou un fort soutien troisième, et précisément 15-16 PP ($13 + 15-16 = 28-29$). L'espace est disponible pour l'invitation *en mode Contrôle de niveau 4* mais l'ouvreur préfère choisir le **mode Interrogatif** parce que cela décrit mieux son jeu. Son enchère **5 TRÈFLES** signifie que cette suite au moins quatrième est sans valeur (aucun Contrôle de niveau 4) et que son surplus est strictement de **2 points**; juste assez pour inviter au chelem ($15-16 + 15-16 = 30-32$).

En plus de faire prendre conscience que *l'invitation au chelem en mode Interrogatif* est principalement utile pour inviter au chelem quand les enchères ont atteint le **niveau 4 en majeure**, ces quelques exemples démontrent le bien-fondé et l'importance d'utiliser le pointage selon la catégorisation des mains avec leur nombre-clé du système Standard (*Voir le sous-thème 8.1, p. 19, 21 et 23*).

Aussi, on peut se rendre compte, suite à ces exemples basiques, qu'il n'est évidemment **pas possible** d'appliquer le *mode Interrogatif* avec les couleurs mineures.

Voici donc les principes qui sous-tendent cette technique de recherche de chelem.

PRINCIPE 8.3:4 CONTEXTE DE L'INVITATION AU CHELEM EN MODE INTERROGATIF

Il y a INVITATION AU CHELEM EN MODE INTERROGATIF quand tout joueur fait:

- une déclaration **au niveau 5** dans une couleur différente de l'atout directement après une déclaration de manche en MAJEURE:
 - ⇒ au niveau 4.
 - ⇒ ou par une soutien à saut au niveau 3 en Majeure (*intérêt au chelem*).

Corollaire : Si le fit est à 4 COEURS, il va de soi qu'il n'est pas indiqué d'inviter en MODE INTERROGATIF si le Contrôle manquant est à PIQUE, car le partenaire perd la possibilité de décliner l'invitation au chelem en annonçant au niveau 4.

Les deux partenaires ont donc clairement annoncé chacun l'atout, le fit est clairement déclaré de part et d'autre (*n.b.: cela ne sera pas toujours le cas pour le troisième mode d'invitation*). Le contexte de ce mode est ainsi très facile à identifier. Aucune confusion n'est possible parce que cette règle-convention ne cause aucune interférence avec d'autres conventions.

La signification exacte de ce mode est la suivante.

PRINCIPE 8.3:5 EXIGENCES DE L'INVITATION EN MODE INTERROGATIF

L'INVITATION AU CHELEM EN MODE INTERROGATIF **affirme la possession:**

- **de deux Gros Honneurs (GH), dans l'atout déclaré** (ce qui est l'opposé du mode Standard, et différent du troisième mode qui oblige 1 GH)),
- **d'un pointage de 30 ou 31 HL/PP, mais il peut être plus élevé s'il n'est pas possible de déclarer le chelem autrement,**
- **de seulement deux *Contrôles de niveau 4* qui se situent dans les deux couleurs non nommées; donc il y a absence de *Contrôle de niveau 4* dans la couleur qui a servi à faire l'invitation au chelem** (le mode Standard garantit les 3 Contrôles).

La précision des exigences pour ces deux modes d'invitation au chelem *au-delà de la manche* va permettre une réponse rationnelle au lieu d'être un *guess* comme c'est le cas dans le système classique.

PRINCIPE 8.3:6 RÉPONDRE À L'INVITATION AU CHELEM EN
MODE INTERROGATIF

- ⇒ **Le partenaire déclare le chelem en annonçant l'atout (chelem) au niveau 6 s'il possède à la fois :**
- **un surplus de valeurs de 2 points HL ou PP par rapport à sa dernière annonce, et**
 - **le Contrôle manquant de niveau 4, (*dans la couleur d'invitation interrogative*).**
- ⇒ **Si les deux conditions sont remplies et que le Contrôle *manquant* est spécifiquement une chicane, il est possible d'en faire l'annonce en déclarant cette couleur au niveau 6 si sa cherté le permet.**
- ⇒ **Si les deux conditions ne sont pas remplies, le partenaire doit alors déclarer l'atout au niveau 5, ce qui conclut généralement les enchères.**

Voici un exemple qui va montrer la nécessité d'avoir des enchères précises.

Ex. 8.3:5	OUVREUR	RÉPONDANT
	A D 10 9 2	R 8 7 5 3
	---	D 9 8 7 6
	A R D 7 6	10 9 6 4
	10 9 8	---
	1 Pi	4 Pi
	5 Tr	6 Tr
	7 Pi	

Commentaires :

L'ouvreur a 15 PH + 2 HL et le répondant a 5 PH + 2 HL. Ce dernier a utilisé la convention *Barrage du Répondant*. L'ouvreur réévalue sa main : 15 PH non perdants + 3 pour les 3 GH + 3 pour la chicane pour un total de 21 PP (*Il n'y a pas d'autre point à compter car il s'agit d'une réévaluation complète; Voir p. 8.1 -33*).

La *réévaluation abrégée* donnerait 17 HL et un bonus exceptionnel de 2 points, car une chicane chez l'ouvreur comporte une part de risque quand un répondant a un pointage minimum, pour un total de 19+ PP.

Un *barrage du répondant* vaut d'emblée 10 PP, l'ouvreur peut donc estimer le pointage combiné plancher à 31 PP (21 + 10). Il invite donc au chelem en mode Interrogatif ce qui précise clairement son jeu.

Le répondant doit réévaluer lui-aussi son jeu, son pointage oscille entre 10 et 12 PP selon que l'on accorde ou non tous les 5 points pour la chicane; cependant cela ne devrait pas être le cas vu le faible pointage en PH. Dans ce cas-ci, le répondant a appliqué la règle à ses limites en optant pour 12 PP. Il peut ainsi décrire sans risque de confusion sa chicane à Trèfle en déclarant 6 Trèfles.

Fort de cette description du partenaire, l'ouvreur annonce le Grand chelem qui sera possible avec deux coupes, sinon trois, au mort et éventuellement l'impasse de la Dame si le partage des cartes est dans la moyenne.

8.3.3 INVITATION AU CHELEM « EN MODE CONTRÔLE DE NIVEAU 4 »

Introduction

Voici enfin le troisième mode pour inviter au chelem. Il ne faut pas oublier que ces trois modes sont toujours en fonction dans le système global d'enchères *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* grâce à la synchronisation des pointages et l'harmonisation qui existent entre toutes les règles et conventions.

Avant d'aller plus loin pour ce mode, vous devez comprendre qu'un **invitation au chelem** n'est pas une **déclaration au chelem**. Une déclaration au chelem en atout correspond à l'annonce 4 SA Blackwood (Voir **Thème 8.4**).

Ce que vous devez savoir maintenant, c'est que 4 SA Blackwood, selon la convention Standard, est une annonce Cue-Bid qui déclare (sans décrire la main) un désir de jouer au chelem qui exige du partenaire une réponse spécifique. Il s'agit donc strictement d'une demande d'information où le déclarant n'est pas tenu de remplir des exigences précises. Bref, dans le système Standard, le seul moyen d'inviter au chelem consiste uniquement en l'invitation naturelle au niveau 5 dans l'atout.

Par contre, quand il y a **emploi en tout temps des trois modes**, l'annonce de la convention *4 SA Blackwood* se voit assortie d'une signification plus spécifique, contrairement aux autres systèmes d'enchères.

Autrement dit, il ne sera plus question de déclarer un chelem par cette convention sans avoir au préalable utiliser l'invitation en mode Contrôle (si disponible sans confusion) même s'il y a possession de toutes les exigences requises pour 4 SA Blackwood *modernisé*, soit la connaissance de :

- 2 GROS HONNEURS DANS L'ATOUT,
- UN POINTAGE COMBINÉ ATTEIGNANT LA ZONE 33 (AU MOINS 32-33 POINTS HL OU PP),
- LA POSSESSION DANS L'ÉQUIPE D'UN CONTRÔLE DE NIVEAU 4 DANS CHAQUE COULEUR EN DEHORS DE L'ATOUT, DONC 3 CONTRÔLES DIFFÉRENTS.

NOTIONS DE BASE DES "CONTRÔLES DE NIVEAU 4"

L'adoption d'un mode d'invitation au chelem basé les **CONTRÔLES DE NIVEAU 4** a un avantage indéniable lorsqu'il faut interrompre la recherche de chelem. Soit de ne pas causer d'élévation des enchères au-dessus de la **manche**, que celle-ci soit en Majeure ou en mineure. *Ce qui est impossible si on utilise 4 SA Blackwood pour débiter la recherche de chelem.*

Cette **économie d'espace** fait en sorte que ce mode va devenir la **porte d'entrée principale** pour arriver à la déclaration officielle de chelem par l'enchère 4 SA.

En clair, cela signifie que *4 SA Blackwood* doit être déclarée seulement si le **pointage combiné a atteint la zone 33** et que les exigences nécessaires soient aussi présentes.

Ce "resserrement" du pointage et des exigences pour le *4 SA Blackwood* est la pierre angulaire qui, associé aux trois modes d'invitation, «toujours en fonction» va produire une synergie permettant d'augmenter à la fois le **taux de réussite** et le **taux de découverte** pour les chelems et les Grand chelems.

N.B. Pour éviter de la redondance, le terme « Contrôle » dans ce sous-thème va référer systématiquement au concept de Contrôle de niveau 4.

Commençons par définir un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4*.

PRINCIPE 8.3:7 DÉFINITION D'UN **CONTRÔLE DE NIVEAU 4**

Un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** consiste en la possession:

- de l'AS, ou
- du ROI, ou
- d'un singleton/chicane,

pour chacune des couleurs non atout lorsque le *pointage combiné plancher* a atteint visiblement au moins la zone 30-31 HL/PP.

Il faut bien comprendre, d'une part, qu'un niveau de pointage de base doit être présent; car la valeur d'un Roi, d'un singleton ou d'une chicane **n'a pas** le même impact quand la puissance de jeu d'une équipe est insuffisante. Et d'autre part, il faut se rappeler que c'est la *DÉCLARATION DE CHELEM* qui va s'occuper spécifiquement d'identifier les *Contrôles* dits de *première ronde* (As et chicane) et de *deuxième ronde*, (les Rois).

Plus concisément, pour bien intégrer l'*Invitation au chelem en mode Contrôle*, il ne faut pas faire l'erreur courante, et presque généralisée, de croire que *plus on utilise de conventions, plus on va performer*. Ainsi, l'adoption de ce mode d'invitation ne doit pas être considérée comme un outil «de plus» mais bien comme un élément faisant partie d'un système global cohérent.

En effet, l'usage de plusieurs règles et conventions peut produire des interactions (*dédoublément de descriptions qui entraîne de la confusion, de la duplication d'annonce ce qui oblige d'annuler une autre convention, crée des exceptions ...*) qui vont réduire d'autant l'efficacité du système d'enchères utilisé.

La **clé** pour intégrer **sans confusion** le mode "Contrôle" est encore et toujours la même. Soit, « *Savoir reconnaître les contextes d'enchères qui se présente dans chacune des situations d'enchères* » .

Voici donc les critères de contexte qui vont permettre d'**identifier** aisément une déclaration d'enchère correspondant à un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4**.

PRINCIPE 8.3:8 CONTEXTE SPÉCIFIQUE POUR UN CONTRÔLE DE NIVEAU 4

Il y a contexte spécifique pour un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** :

- A) • lorsque le fit est déclaré,
• et que le partenaire annonce sans saut ou avec saut une **NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 4**, ou **3 PIQUES** quand le fit est à Coeur :
- B) • lorsque le partenaire déclare un fit par agrément ("*par défaut*") avec la **PREMIÈRE COULEUR** annoncée,
⇒ en annonçant **À SAUT un CONTRÔLE DE NIVEAU 4** (incluant **3 Piques à saut** pour le fit à Coeur).

On parle alors de **SOUTIEN-CONTRÔLE**.

Les critères sont donc très simples surtout quand le fit est bel et bien déclaré. Quand le fit n'est pas déclaré, le fait qu'il y ait un **saut d'enchères** ne cause pas de réel problème pour identifier un fit agréé par défaut par l'affirmation d'un **SOUTIEN-CONTRÔLE**.

Il faut prendre le temps de voir les exemples qui suivent pour constater la simplicité d'utilisation de ce mode d'invitation quand on comprend bien les **règles de pointage** dès les premières annonces.

Ex. 8.3:6 Contrôles de niveau 4 après un fit en majeure

	1	2	3	4
a)	<u>1 Co</u> 2 Pi 3 Pi ; 4 Tr ; 4 Ca	Passe Passe	2 Ca <u>3 Co</u>	Passe Passe
b)	1 Co <u>3 Pi</u>	Passe Passe	<u>1 Pi</u> 4 Tr; 4 Ca; 4 Co	Passe

Commentaires :

- a) L'ouvreur a annoncé une main maximale et il a reçu un soutien banal ou partiel (mais cela ne lui cause pas problème) de la part du répondant qui décrit au moins 11 HL. Ces 11 points sont suffisants pour l'ouvreur (qui doit avoir au moins 20 HL/PP) pour atteindre la zone 31; il invite au chelem en annonçant le premier Contrôle qu'il détient. Ici, c'est le Contrôle à **Pique** qui peut et doit être annoncé au **niveau 3** comme *Premier Contrôle*; sinon l'annonce d'une autre Contrôle plus élevé en cherté affirmerait que le Contrôle du Pique est nié, ou manquant.
- b) L'ouvreur donne un soutien à Pique qui affirme un pointage intermédiaire, soit: 17-18 HL/PP. La recherche de chelem est lancée par le répondant qui détient au moins un pointage de catégorie minimale-inférieure, soit 13-14 HL/PP (17 + 13-14 = 30-31), avec un GH d'atout et son premier Contrôle dans la couleur d'invitation.

Ex. 8.3:7 Contrôles de niveau 4 après un fit en mineure

	1	2	3	4
a)	<u>1 Tr</u> 4 Ca; 4 Co; 4 Pi	Passe	<u>3 Tr</u>	Passe
b)	<u>1 Ca</u> 2 Co 4 Tr; 4 Co; 4 Pi	Passe Passe	1 Pi <u>3 Ca</u>	Passe Passe

Commentaires :

- a) Il y a fit à Trèfle; le répondant a une main dont le pointage se situe strictement dans la catégorie maximale inférieure, soit 13 ou 14 HL vu qu'il y a soutien libre au niveau 3 et que cela constitue un contrôle de niveau 3 qui garantit un pointage de manche (25-26); *un soutien libre à 4 Carreaux serait forcing de manche en*

mineure (28-29) et 5 Carreaux serait une invitation en mode Standard au chelem (30-31). L'ouvreur a besoin d'avoir au moins une main intermédiaire (17-18 HL) pour inviter au chelem en mode Contrôle, et aussi les exigences requises.

- b) L'ouvreur a fait un inversé, il détient donc une main de catégorie maximale 18-19 à 21 HL) et deux couleurs: sa suite mineure peut avoir entre trois et plusieurs cartes tandis que la suite majeure ne peut avoir plus de 4 cartes.

Le répondant donne un soutien sans saut au niveau 3; son pointage est minimum inférieur (6 à 8 HL); avec 9 à 11 points, il aurait donner un soutien (atout) à saut au niveau 4 pour montrer un *intérêt au chelem* (zone 29).

N.B. Avec les exigences requises et un pointage de **12 points et plus**, le RÉPONDANT, ici, devrait utiliser les Contrôles de niveau 4 (sauf le Coeur, dans ce cas-ci, car un soutien serait naturel) pour inviter au chelem dans la première couleur parce qu'il y aurait un saut au niveau 4 et un pointage potentiellement suffisant, ce qui s'appellerait un Soutien Contrôle..

L'ouvreur, ici, doit assumer que le répondant détient un minimum de 6 points; il lui faut donc au moins 25-26 PP pour inviter au chelem. C'est ce qu'il affirme posséder en annonçant une invitation au chelem par un Contrôle de niveau 4.

Il est important de remarquer que **les CONTRÔLES peuvent dépasser la cherté de l'atout** si le niveau 4 n'est pas outrepassée.

Pour information, si l'ouvreur, ici, avait annoncé un **resoutien** (donc l'atout) au niveau 4 en mineure, cela affirmerait un *forcing de manche* au niveau 5 en mineure (intérêt au chelem avec 22-23 PP + 6 = zone 29) que le répondant va accepter si son pointage est de catégorie minimale supérieure (8 à 10). Et si l'ouvreur, dans une situation semblable annonçait un resoutien à saut à la manche au niveau 5, au lieu d'un Contrôle, cela serait bien entendu une invitation au chelem en mode Standard.

On se doit de constater, après ces quelques exemples des plus courants, que les *CONTRÔLES DE NIVEAU 4* sont bien synchronisés au plan du pointage avec les règles de base et, de plus, qu'il est possible de réaliser une recherche performante pour les **chelems en couleur mineure** au même titre que pour les couleurs majeures, ce qui n'est pas le cas dans un système basique.

L'exemple ci-dessus a fait apercevoir qu'il est possible de déclarer un *Contrôle de niveau 4* sans attendre que le fit soit déclaré dans le but d'éviter une élévation indue des enchères qui rendrait difficile d'inviter au chelem en mode Contrôle. Ce concept s'appelle *SOUTIEN-CONTRÔLE*.

Ex. 8.3: 8 Soutien-Contrôle de niveau 4 agréant par défaut un fit en mineure

a)	1 Tr	Passe	<u>1 Ca</u>	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	
	4 Tr; 4 Co; 4 Pi			

Commentaires :

- a) Le répondant a nié la possession d'une suite majeure quatrième en annonçant la réponse **1 Carreau** (qui survient nécessairement toujours sur l'ouverture à 1 Trèfle).

L'ouvreur a décrit une main bicolore et un pointage maximum (18-19 à 21 HL).

Le répondant, en redéclarant une *nouvelle couleur au niveau 2* (et une suite troisième à Pique), affirme un pointage maximum (12-13 à 16 HL).

Il y a donc un pointage combiné atteignant la zone 31 (18-19 + 12-13 = 30-31-32).

Ici, l'ouvreur agréé par défaut l'atout tout en invitant au chelem en déclarant à saut un *SOUTIEN-CONTRÔLE* pour la première couleur du répondant. C'est logique, le répondant a au moins 5 cartes à Carreau et l'ouvreur a besoin seulement de trois bonnes cartes à Carreau et détient sûrement deux belles suites de longueur moyenne associées avec une courte (probablement une chicane) qui explique la crainte de jouer à Sans-Atout malgré que les 4 couleurs aient été annoncées.

Cet exemple, et l'exemple précédent, montrent un **principe fondamental** du *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* «**Si on a rien de plus à dire, on doit conclure le jeu**».

Par exemple, ici, l'ouvreur qui fait une enchère non-atout au niveau 4 à saut ne veut certainement pas insister pour affirmer ce qui est évident, soit un pointage combiné plancher atteignant strictement l'*intérêt au chelem* (28-29) et qu'un **soutien au niveau 3** à Carreau serait suffisant pour avertir le répondant de choisir seulement entre la manche à SA ou en mineure.

Ainsi, le fait d'économiser l'espace dans l'échelle des enchères (au lieu de chercher systématiquement à bloquer l'espace comme c'est le cas dans le style défensif), permet de confirmer en même temps (*de facto*) que le chelem n'est pas un option envisagée quand il n'y a pas de saut d'enchères lorsqu'aucun fit n'est affirmé.

Donc, quand la zone 31 est atteinte ou potentiellement atteignable, le saut d'enchères non-atout constitue un Soutien-Contrôle qui agrée par défaut le fit avec la PREMIÈRE COULEUR du partenaire.

Tout comme expliqué dans l'exemple précédent (et dans le suivant), il est bon de se rappeler qu'un soutien à saut dans l'atout au niveau 4 en mineure demeure évidemment *forcing* de manche en mineure **et aussi pour 4 Sans-Atout naturel**; ce n'est donc pas la convention 4 SA Blackwood qui s'applique dans ce type de contexte; c'est pure logique. En effet, il faut toujours considérer l'éventualité de convertir les contrats en mineure en contrat à Sans-Atout (quand les deux mains semblent balancées).

Ex. 8.3: 8

a')	1 Tr	Passe	<u>1 Ca</u>	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	
	<u>4 Ca</u>	Passe	4 SA naturel !	

Ceci est possible sans créer de confusion car la convention **4 SA Blackwood** ne doit jamais être utilisée directement si le mode «Contrôle» est disponible pour inviter au chelem.

Donc, en corollaire, **même si on possède tous le Contrôles, 1 GH D'ATOUT ET LE POINTAGE, il faut obligatoirement utiliser l'invitation en mode CONTRÔLE** pour ne pas perdre l'opportunité de pouvoir convertir éventuellement un contrat en mineure vers le Sans-Atout au niveau 4 au lieu de se contenter d'un contrat en mineure au niveau 4 ou même 5 (ce qui donne un bien meilleur score tout en jouant un contrat souvent moins risqué).

Voici succinctement quelques autres situations d'enchères présentant une invitation en mode Contrôle.

Ex. 8.3:9 Invitation au chelem en mode Contrôle

	1	2	3	4
a)	1 Co	<u>1 Pi</u>	2 Co	4 Tr; 4 Ca; 4 Co;

En défensive d'enchères, la priorité étant à la *Première défense*, toute enchère à saut au niveau 4 est donc une invitation au chelem en mode Contrôle.

b)	1 Pi	2 Tr	2 Ca	Passe
	<u>2 Co</u>	Passe	<u>3 Co</u>	Passe
	4 Tr; 4 Ca; 4 Pi !			

L'ouvreur a décrit une main minimale (13 à 17 HL). Après avoir reçu un soutien au moins quatrième à Coeur. Son Contrôle démontre qu'il a deux longues suites avec un singleton/chicane, d'où une réévaluation possible de 20 PP.

N.B. À remarquer qu'il est possible de faire un Contrôle de niveau 4 qui soit **plus cher que l'atout**. Il faut se rappeler que tout Contrôle qui est sauté est considéré comme non possédé, ou nié. Alors le partenaire doit absolument posséder le ou les contrôles manquants pour déclarer le chelem, sinon il faut gager le niveau 5 évidemment.

c)	1 Pi	2 Tr	2 Co	Passe
	3 Pi	Passe	3 SA	Passe
	4 Ca	Passe	4 Pi	Passe
	4 SA

Commentaires :

L'ouvreur a fait une *redemande à saut*, il a au moins 18 PP et une *couleur sixième spécifiée* (avec 2 GH). Le répondant a décrit possédé seulement un soutien deuxième. Mais cela est suffisant pour l'ouvreur pour inviter au chelem. À noter que l'ouvreur ne peut utiliser le premier Contrôle disponible, soit *4 Trèfles* parce que ce serait la convention *4 Trèfles Gerber*. Ce Contrôle n'est donc par nié. Le répondant, sachant que le Contrôle du Trèfle n'est pas disponible comme *premier*

8.3 *La Zone 31* : L'INVITATION AU CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Contrôle, et qui est en possession uniquement du Contrôle à Pique, doit alors déclarer le Contrôle à Pique (en non annoncée 4 Coeurs, ce qui conclurait les enchères, vu qu'il détient le deuxième Contrôle) pour préciser la non-possession du Contrôle à Trèfle.

Ici, l'ouvreur possède aussi le Contrôle du Trèfle (qu'il ne pouvait pas annoncer vu l'enchère à Sans-Atout du partenaire). Donc, il peut déclarer le chelem, ce qui correspond à annoncer 4 SA Blackwood.

Le dialogue après une invitation au chelem en mode Contrôle

Maintenant que vous savez identifier une *Invitation au chelem en mode Contrôle* et appris à quoi correspond un "Contrôle de niveau 4", il est temps d'apprendre la **syntaxe** du dialogue (par les enchères) qui va vous amener à la **DÉCLARATION DE CHELEM**, soit l'enchère *4 SA Blackwood* ou sa contre-partie, le *Blackwood inversé*.

LES EXIGENCES

Pour inviter au chelem en mode Contrôle, il faut bien entendu détenir les exigences suffisantes si l'on veut qu'un dialogue s'établisse sur des bases précises.

En tout temps, il faut remplir trois conditions spécifiques pour déclarer une invitation au chelem en mode Contrôle.

PRINCIPE 8.3:9 EXIGENCES POUR INVITER EN MODE CONTRÔLE

Tout joueur de l'équipe peut initier la recherche du chelem en mode Contrôle à condition de détenir les valeurs suivantes, soit:

- ⇒ **pointage:** la connaissance d'un pointage combiné d'au moins 31 points HL ou PP
- ⇒ **Contrôle:** un Contrôle de niveau 4 (As, Roi ou singleton) dans au moins une couleur en dehors de l'atout.
- ⇒ **fit:** obligatoirement un GH d'atout, sauf si le partenaire a annoncé une *couleur spécifiée* (contenant 2 GH) comme couleur d'atout.

Une fois l'invitation en mode Contrôle déclarée, l'équipe doit vérifier si elle détient bel et bien 1 Contrôle pour **chacune des couleurs non-atout**.

Il y a donc 3 Contrôles qui sont, par conséquent, de **cherté différente**. Ceux-ci doivent idéalement être annoncés dans l'ordre croissant pour utiliser judicieusement l'espace dans l'échelle des enchères.

Selon la situation d'enchères, le *PREMIER CONTRÔLE*, qui est le moins cher, est le plus souvent **4 Trèfles**; mais cela peut aussi être **3 Piques** si l'atout est le Coeur, ou aussi **4 Carreaux** si le Trèfle est l'atout.

Si le *Premier Contrôle* n'est pas possédé, il faut alors annoncer le Contrôle qui est possédé, qui peut être soit le Deuxième Contrôle, ou le Troisième Contrôle.

Si l'atout est au niveau **4 à Carreau**, le partenaire peut inviter au chelem à Carreau en utilisant un Contrôle en majeure mais il doit posséder obligatoirement le Premier Contrôle (Trèfle).

Donc, tout Contrôle *sauté* par le déclarant de l'invitation, ou par le partenaire, est considéré comme nié.

PRINCIPE 8.3:10 DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE DE CHELEM APRÈS UNE INVITATION EN MODE CONTRÔLE

Le joueur qui amorce l'*Invitation en mode Contrôle* doit d'abord annoncer le *Premier Contrôle* si disponible; et en cas de non-possession de celui-ci, ou de non disponibilité, il annonce le deuxième, sinon le troisième en cas de non-possession.

Le partenaire annonce le Contrôle suivant. Mais, s'il ne détient pas ce Contrôle, il doit nommer le troisième Contrôle ce qui signifie, pour lui aussi, qu'il ne possède pas le Contrôle qu'il a sauté.

Si le déclarant de l'invitation au chelem a annoncé le Troisième Contrôle, le partenaire doit détenir les deux autres Contrôles et déclarer le cas échéant le chelem sinon il annonce l'atout au niveau le plus économique.

Corollaire : Aussitôt qu'un des joueurs a connaissance de l'absence bilatérale d'un Contrôle, il doit alors déclarer l'atout pour faire cesser la recherche de chelem.

Le dialogue, pour déterminer si l'équipe possède bien au moins **1 CONTRÔLE** pour chaque couleur en dehors de l'atout, est somme toute relativement simple.

Voici quelques exemples concrets.

Ex. 8.3:10 Invitation au chelem en mineure et recherche des Contrôles

a)	<u>1 Ca</u>	Passe	1 Pi	Passe
	2 Co	Passe	<u>3 Ca</u>	Passe
	4 Tr	Passe	4 Co	Passe
	4 Pi	Passe	5 Ca ou 4 SA	

Commentaires :

Il y a fit à Carreau. L'ouvreur invite au chelem en décrivant au moins 15 HL/PP, un GH d'atout et la possession du Premier Contrôle, ici c'est le Trèfle. Le répondant annonce la possession du Contrôle suivant, le Coeur. L'ouvreur détient le troisième, soit à Pique. Il aurait pu déclarer d'emblée 4 SA Blackwood s'il avait eu connaissance d'un deuxième GH d'atout (*sera expliqué au Thème 8.4*); son annonce du troisième Contrôle a donc une signification indirecte pour le partenaire qui va déclarer le chelem s'il détient un GH d'atout.

	1		2		3		4
b)	<u>1 Tr</u>	Passe	<u>3 Tr</u>	Passe	4 Pi	Passe	Passe
	4 Ca	Passe					
	5 Tr						

Commentaires :

Il y a fit à Trèfle et au moins 26 HL d'affirmés. L'ouvreur a au moins 15 HL/PP avec 1 GH d'atout et invite au chelem en annonçant le Premier Contrôle à **Carreau**. Le répondant a annoncé le Troisième Contrôle. Il a donc nié le Contrôle à Coeur. L'ouvreur ne détient pas ce Contrôle, donc il annonce l'atout, Trèfle, au niveau le plus économique.

8.3 La Zone 31 : L'INVITATION AU CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

c)	<u>1 Ca</u>	Passe	1 Pi	Passe
	2 Co	Passe	<u>4 Ca</u>	Passe
	4 Co	Passe	5 Ca, 4 SA ou 4 Pi	

Commentaires :

L'ouvreur a un main maximale (Inversé = 18 à 21 HL). Le répondant annonce un intérêt au chelem ce qui décrit un pointage au moins 10-11 HL et un très bon soutien à Carreau.

Comme il ne peut y avoir de confusion sur la couleur du fit, l'ouvreur annonce le Deuxième Contrôle (le Coeur) ce qui décrit, **la possession par défaut du Premier Contrôle (Trèfle)**, un surplus de pointage de 2 points et 1 GH d'atout.

La parole est au répondant qui déclarera l'atout si ne détient pas le Contrôle du Pique, 4 SA Blackwood si Contrôle du Pique avec un GH et un surplus de 2 points. Sans GH d'atout, il peut déclarer le Contrôle du Pique pour avertir

Ex. 8.3:11 Invitation au chelem en mineure et recherche des Contrôles

a)	<u>1 Co</u>	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	<u>3 Pi</u>	Passe
	4 Tr	Passe	4 SA, 4 Ca ou 4 Co	

Commentaires :

Le répondant invite en annonçant un Soutien-Contrôle à saut comme Premier Contrôle à **3 Piques** (ce qui est permis vu la cherté élevé du Pique mais il ne doit pas y avoir de confusion surtout quand il n'y a pas de saut d'enchères; ce qui n'est pas le cas ici). En effet, l'annonce à 4 Piques nierait le Contrôle du Trèfle et Carreau.

L'ouvreur annonce le deuxième Contrôle, le Trèfle. Si le le répondant possède le troisième Contrôle et un GH d'atout, il peut déclarer 4 SA Blackwood directement. Avec le Contrôle sans GH d'atout, il peut déclarer le Troisième

Contrôle (Carreau) pour en avertir le partenaire; sinon il annonce l'atout au niveau le plus économique.

b)	<u>1 Co</u>	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	<u>3 Co</u>	Passe
	4 <i>Tr</i>	Passe	4 <i>Pi</i> !	Passe
	5 Co, 4 SA			

Commentaires :

Le répondant opté pour un soutien forcing (*intérêt au chelem*) vu qu'il y a **saut** d'enchères; notez bien que, **sans saut d'enchères**, un soutien au niveau 3 dans ce contexte serait un soutien partiel à 2 cartes.

L'ouvreur annonce le Deuxième Contrôle (il nie ainsi la possession de celui à Pique) et il décrit un GH d'atout et un surplus d'au moins 2 points ($13+2 +15 +15^{\text{répondant}} = 30$).

N.B. Il est permis de dépasser l'atout au niveau 4 (tout en ne dépassant pas le niveau 4) tant en mineure qu'en Majeure pour faire la recherche des Contrôles.

Le répondant déclare posséder le Contrôle à Pique et un intérêt (surplus) pour un éventuel chelem; mais il a nié la possession du Contrôle à Carreau en sautant par-dessus; et il n'affirme rien concernant un éventuel GH d'atout, **cela revient au déclarant de l'invitation et à celui qui veut déclarer le chelem par 4 SA Blackwood de s'assurer que l'équipe détient au moins 2 GH d'atout.**

L'ouvreur va annoncer l'atout au niveau 5 sans le Contrôle du Carreau ou avec un seul GH d'atout, dans le cas contraire (Contrôle du Carreau et un deuxième GH), il va déclarer le chelem via 4 Blackwood (ou si nécessaire par Blackwood Inversé, *Voir Thème 8.4*)

8.3 *La Zone 31* : L'INVITATION AU CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Ce mode d'invitation au chelem peut se retrouver dans de très nombreuses situations et contextes d'enchères différents. Les quelques exemples explicitées ci-avant vous permettent indéniablement de maîtriser les principes pour identifier et utiliser l'invitation en mode *CONTRÔLE DE NIVEAU 4* qui est un *must* indispensable pour faire mieux que la moyenne dans la recherche des chelems à l'atout.

Il va y avoir encore d'autres exemples, qui vont montrer encore plus concrètement ce mode d'invitation au chelem, lors de l'apprentissage de la **Déclaration de chelem** et du **système de réponse aux différentes Mains Fortes**.

8.3.4 L'ANTI-CONTRÔLE «4 COEURS atout Pique » et «4 PIQUES atout Coeur»

Il y a deux situations particulières qui méritent une explication détaillée pour éviter de la confusion car, malgré les apparences, tout demeure logique. Il s'agit de ce qui est habituellement appelé l'anti-Contrôle.

Ce type de Contrôle survient **exclusivement pour les Majeures** quand le **Premier Contrôle est le Trèfle** et qu'il est non-disponible et **indirectement nié** par l'annonce du Contrôle ,, ,, plus cher (le Carreau).

La seule façon de maintenir la logique des Contrôles de niveau 4, exige d'inverser la signification du Contrôle Suivant (le Troisième selon l'ordre des chertés) pour pouvoir dire: « **J'AI LA POSSESSION DU PREMIER CONTRÔLE À TRÈFLE MAIS IL MANQUE LE TROISIÈME CONTRÔLE (LE PIQUE, SI ATOUT À COEUR; LE COEUR SI ATOUT À PIQUE); DONC SI J'EN FAIT L'ANNONCE, C'EST PARCE QUE JE L'AI PAS ! SINON, J'AURAIS DÉCLARÉ LE CHELEM PAR 4 SA BLACKWOOD** ».

Ex. 8.3:12 L'anti-Contrôle 4 COEURS avec atout Pique

a)	<u>1 Pi</u>	Passe	2 Tr	Passe
	2 Pi	Passe	<u>4 Ca</u>	Passe
	4 Co ?			
b)	<u>1 Pi</u>	Passe	<u>3 Pi</u>	Passe
	4 Ca	Passe	4 Co ?	...

Commentaires :

- a) Le répondant a annoncé un Soutien-Contrôle qui nie le Premier Contrôle (Trèfle). L'ouvreur affirme alors le Contrôle du Trèfle *de facto* en annonçant le **Contrôle Suivant** (qu'il n'a pas, le Coeur). C'est logique, en l'absence du Contrôle à Trèfle (le Contrôle qui est nié), il faut stopper la recherche de chelem (par **4 Piques**). Et avec la possession du Trèfle et du Coeur, il faut déclarer 4 SA Blackwood sans attendre, comme il se doit.
- b) Cette fois c'est l'ouvreur qui invite au chelem après un soutien invitatif. Il a sauté le Premier Contrôle et annoncé le Deuxième, soit le Carreau. C'est le même raisonnement que ci-haut.

Ex. 8.3:13 L'anti-Contrôle 4 PIQUES avec atout Coeur

a)	1 Co	Passe	2 Tr	Passe
	2 Pi	Passe	<u>4 Ca</u>	Passe
	4 Pi ?
b)	1 Pi	Passe	<u>2 Co</u>	Passe
	<u>3 Co</u>	Passe	4 Ca	Passe
	4 Pi ?

Commentaires :

a) Il y a Soutien-Contrôle par le répondant pour inviter au chelem à Coeur car c'est toujours la première couleur du partenaire qui est soutenue dans ces cas. Notez que le Premier Contrôle ne peut pas être *3 Piques* vu que cela serait un fit dans cette couleur, alors, c'est bien le Trèfle qui est le Premier Contrôle et il est nié.

L'ouvreur décrit le Contrôle à Trèfle *de facto* en annonçant le **Contrôle Suivant qu'il n'a pas** même si cela dépasse la cherté de l'atout.

Sans le Contrôle à Trèfle, il aurait stoppé la recherche de chelem au **niveau 5*** à Coeur ou avec les deux Contrôles manquants (Trèfle et Coeur) déclarer 4 SA Blackwood

* Notez bien, qu'annoncer **la manche** (niveau 4 de l'atout) affirmerait la non possession du Premier ou du Troisième ou des deux Contrôles. Donc, ce serait une **enchère sans aucun valeur** qui pourrait faire perdre des chelems très très payants parce que difficile à cerner.

b) Il y a fit déclaré à Coeur et le répondant invite au chelem en annonçant le **Deuxième Contrôle** qui est encore ici à Carreau. Le Trèfle est bel et bien le Premier Contrôle car le répondant ne pouvait utiliser *3 Piques* vu que cela aurait porter à confusion (une telle annonce aurait décrit un Contrôle de niveau 3 avertissant d'un banal atout et un désir de jouer une manche à Sans-Atout (*Voir tome III au Thème 3.2 « On ne change jamais un fit en majeure pour un autre fit, mais il est permis de le changer pour un contrat à Sans-Atout »*)).

L'annonce du Troisième Contrôle affirme *de facto* le Contrôle sauté ou nié, donc ce Troisième Contrôle est manquant. C'est la logique de l'Anti-Contrôle qui s'applique.

Vous aurez plus de facilité à comprendre et à jouer l'Invitation en mode Contrôle (et le bridge) si vous cessez de croire que le bridge avancé ne doit pas être enseigné aux débutants. **AGIR SANS COMPRENDRE NE FAIT PAS APPRENDRE.**

8.3.5 INVITATION AU CHELEM À SANS-ATOUT

INTRODUCTION

Le chelem et Grand chelem à Sans-Atout est mieux rémunéré que tous les chelems et Grand chelems en atout. Ce qui implique qu'il faut leur accorder une importance particulière si l'on veut avoir des scores supérieurs à la moyenne.

Il y a deux façons d'aborder ce type de chelem.

Assez régulièrement, il est possible simplement de **transformer en Sans-Atout** un contrat de chelem déclaré en couleur **mineure** (ce qui n'est pas souhaitable pour les contrats en **Majeure**). Cette décision cependant ne doit pas être systématique; il faut bien y réfléchir.

Décider d'opter pour une telle transformation est une question de risques calculés. Le rationnel doit se baser sur le fait de ne pas perdre de puissance de jeu face à l'entame adverse. Il faut donc s'assurer de posséder plusieurs As et des Arrêts dans toutes les couleurs et d'avoir un jeu peu débalancé ou avec de solides et longues suites.

Bien que ce soit une réelle approche pour découvrir des chelems à Sans-Atout, la transformation des chelems en couleur mineure vers le Sans-Atout ne doit nullement être la principale méthode à considérer.

L'INVITATION AU CHELEM À SANS-ATOUT

Il faut d'abord savoir reconnaître le contexte qui met spécifiquement en branle la recherche d'un chelem pour le Sans-Atout.

Il doit bien sûr y avoir au préalable des enchères. Cela peut être aussi bien une ouverture à Sans-Atout ou une ouverture à la couleur qui débute les enchères; car cela n'a aucune incidence sur la nature du contrat final.

Ainsi, on peut affirmer que généralement, il va y avoir une ou plusieurs déclarations subséquentes à un *Première enchère*.

Une chose est certaine, s'il y a trois déclarations *Passe* consécutives, les enchères vont s'arrêter obligatoirement et le contrat conclu sera déterminé par la dernière enchère annoncé, que cela nous plaise ou non.

Le contexte pour inviter, ou pour déclarer un chelem, à Sans-Atout se doit alors d'être le suivant.

**PRINCIPE 8.3:11 CONTEXTE POUR UNE INVITATION AU
CHELEM À SANS-ATOUT**

Une invitation pour un chelem à Sans-Atout par la déclaration 4 SA peut survenir dans un des trois contextes suivants, soit après la dernière enchère de l'équipe qui est:

- ⇒ **une ANNONCE NATURELLE à SANS-ATOUT; ou**
- ⇒ **une couleur naturelle après un misfit déclaré avec au moins trois couleurs nommées; 4 SA doit alors être annoncé à saut; ou**
- ⇒ **un fit en mineure au niveau 2 ou 3; 4 SA est alors nécessairement annoncé à saut donc librement (non obligé, non forcé);**

COROLLAIRE : Quand il y a fit en mineure au niveau 4, la déclaration 4 SA est dite «4 SA forcé pour jouer à Sans-Atout» au lieu d'accepter un contrat partiel en mineure. Ce n'est pas Blackwood parce que l'invitation en mode Contrôle est prioritaire quand les Contrôles sont disponibles. Ce n'est donc pas une invitation au chelem à Sans-Atout; c'est une enchère à résolution élevée (contenant plein).

L'invitation au chelem par 4 SA demeure donc une règle Standard tout à fait logique et simple mais qui porte un nom bien précis soit « **4 SA Quantitatif** » ou « **4 SA naturel à saut, ou non obligé** » (contexte 3-4 couleurs et misfit, et fit en mineure au niveau 3). Si on lui donne un statut conventionnel, c'est pour prendre conscience de son importance.

Le pointage de l'enchère qui va inviter au chelem à Sans-Atout doit garantir précisément un pointage combiné de 30-31 (ou un *faible* 32) points HL. Pas plus, ni moins.

La raison est simple, il s'agit d'une **invitation** au sens naturel; le partenaire n'est nullement tenu d'y répondre s'il n'a pas un *surplus* de 2 points HL par rapport au pointage plancher de sa dernière annonce. Comme c'est le cas pour l'invitation Standard au chelem en atout.

Il y a donc une différence fondamentale avec la convention *4 Trèfles Gerber* qui, elle, correspond à une déclaration pour un chelem à Sans-Atout.

Voici le Principe de l'Invitation naturelle ou quantitative à Sans-Atout.

PRINCIPE 8.3:12 DÉFINITION DE L'ENCHÈRE « 4 SA QUANTITATIF »

L'annonce 4 SA après une enchère :

- ▶ à Sans-Atout naturel du partenaire;
 - ▶ à 4 SA naturel avec saut ou non obligé après misfit;
 - ▶ fit en mineure;
- affirme une réelle *INVITATION (Zone 31)* pour un contrat de CHELEM À SANS-ATOUT.**

Le pointage détenu correspond au *pointage combiné plancher* de 30-31 HL; soit l'addition du pointage du déclarant additionné au pointage plancher de la catégorie de main annoncée par le partenaire.

Corollaire :

Celui qui déclare *4 SA QUANTITATIF* doit avoir nécessairement un intérêt marqué pour un contrat à Sans-Atout. Cela signifie donc que sa main est balancée à la fois au plan du pointage et au plan de la distribution des cartes.

*Il est préférable de faire une **Réévaluation complète** pour le Sans-Atout pour déterminer précisément la valeur des mains respectives. Il est au moins requis d'utiliser la **Réévaluation abrégée** qui consiste à jauger globalement si les points de longueur sont valides (situés dans une solide suite) et s'il y a présence de points perdants; auxquels cas, on déduit ou on ajoute un bonus de 1 ou 2 points.*

Quelques exemples sont nécessaires pour conscientiser que cette annonce est vraiment naturelle dans le sens Standard même si elle porte un nom conventionnel.

**Ex. 8.3:12 Invitation Quantitative au chelem à Sans-Atout
 après Ouverture/réouverture majeure à Sans-Atout**

	1	2	3	4
a)	<u>1 SA</u>	Passe	4 SA	...
b)	<u>2 SA</u>	Passe	4 SA	...
c)	2 Co	<u>2 SA</u>	Passe	4 SA

Commentaires :

- a) L'ouverture à SA affirme de 16 à 17-18 HL. Le répondant a une main balancée tant au plan du pointage que de la distribution et son pointage est précisément de catégorie maximale supérieure, soit **15-16 HL** (un fort 14 et un faible 16 serait plus précis). Le *pointage combiné plancher* est donc de $16 + 15 = 31$. Ainsi l'ouvreur va annoncer le chelem à Sans-Atout au niveau 6 avec un pointage maximum ($17-18 + 15 = 32-33$). Avec un pointage minimum, l'ouvreur doit Passer.
- b) Cette fois l'*Ouverture moderne à 2 SA* affirme un pointage de 20-21 HL. Le répondant décrit un pointage invitatif de catégorie intermédiaire de 11-12 HL (un fort 11 et un faible 12 serait plus précis).
- c) Il y a Réouverture à Sans-Atout au niveau 2 par le premier défenseur suite à une ouverture faible au niveau 2 par le joueur #1. Cette Première enchère défensive garantit un pointage de catégorie maximale soit **17 HL** ou plus (limite supérieure est indéfinie) et l'arrêt du Coeur. Le défenseur-répondant possède une main balancée en distribution des cartes et un pointage concentré dans les trois autres couleurs. Son enchère est donc tout à fait naturelle et décrit un pointage de catégorie maximale inférieure, soit **13-14**, ce qui invite au chelem à SA.

Evidemment, il est très courant de conclure un contrat à Sans-Atout après une **Première enchère à la couleur** quelque soit le niveau. Voici quelques exemples.

**Ex. 8.3:13 Invitation Quantitative au chelem à Sans-Atout
 après ouverture ou surenchère d'ouverture à la couleur**

	1	2	3	4
a)	1 Co	Passe	<u>2 SA</u>	Passe
	4 SA

Le répondant détient un main bien balancée intermédiaire (11-12); l'ouvreur désire jouer aussi à SA, et il possède un pointage de catégorie maximale supérieure (fort 19, **20** ou faible 21).

b)	1 Co	Passe	2 Tr	Passe
	<u>2 SA</u>	Passe	4 SA	...

L'ouvreur décrit un main balancée surtout en distribution des cartes et un pointage de catégorie inférieure *élargie* (13 à 17 HL) quand la catégorie intermédiaire ne peut pas être précisée. Le répondant détient précisément une *main forte* limitée à 17-18 HL. Ce qui invite alors au chelem. L'ouvreur peut gager le chelem avec 15 à 17 points. Le Grand chelem est exclus.

c)	1 Pi	Passe	2 Ca	Passe
	3 SA	Passe	4 SA	...

L'ouvreur détient un pointage maximal, soit 18-19 à 21 HL. Le répondant est intéressé lui-aussi à jouer à SA un éventuel chelem, il invite avec un pointage intermédiaire (11-12 HL).

Avec un meilleur pointage, ce qui atteindrait alors la Zone 33, ce serait dans ce contexte la déclaration 4 Trèfles Gerber qui devrait être utilisée (Voir au Thème 8.4).

8.3 La Zone 31 : L'INVITATION AU CHELEM
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

d)	1 Pi	Contre	Passe	3 SA
	Passe	5 SA

Le premier défenseur a une main disqualifiée à cause de cartes molles à Pique et il a au moins 13 HL/PP avec trois soutiens quatrièmes. Son partenaire annonce une main balancée avec l'arrêt du Pique et entre 13 et 16 points.

Le Contreur fait une *INVITATION QUANTITATIVE* au niveau 5 pour le **Grand chelem à Sans-Atout**; la **Zone 35** étant atteinte; il détient précisément une *main forte* (troisième niveau) de 21-22 HL. Le défenseur-répondant doit au moins gager le chelem avec 13-14 HL et le Grand chelem avec 15 HL et plus.

Les exemples qui vont suivre vont démontrer que le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* offre un grand potentiel descriptif grâce à la synergie existant entre les conventions utilisées tout en vous introduisant au Thème suivant, la **DÉCLARATION DE CHELEM**.

Contrairement à ce que l'on peut croire, il est très possible et rentable de réduire substantiellement l'usage intuitif de la "*transformation*" systématique des chelems en mineure vers le Sans-Atout.

Pour arriver à découvrir régulièrement et mieux que la moyenne des chelems à Sans-Atout, il faut savoir reconnaître la convention « *4 SA QUANTITATIF* » lorsqu'il y a fit en mineure sans attendre une déclaration à Sans-Atout naturelle au préalable du partenaire ou de soi-même.

Ceci est possible seulement avec le système enseigné car les conventions sont harmonisées et toujours en vigueur sans exception.

Ex. 8.3:14 Déclaration de chelem après un fit en mineure au niveau 3

	1	2	3	4
a)	1 Tr 4 SA ?	Passe ...	<u>3 Tr</u> (12-14 HL) ...	Passe ...
b)	1 Ca 4 SA ?	Passe ...	<u>3 Ca</u> (12-14 HL) ...	Passe ...

Ces deux exemples sont des situations, pour ainsi dire, identiques et relativement courantes. Ils présentent une des bases fondamentales du bridge moderne.

Dans un premier temps, le répondant fait un soutien en saut au niveau 3 en mineure. Cela ne peut évidemment être une invitation à la manche en mineure mais il s'agit quand même d'une enchère impérative pour la manche à 3 SA sinon pour le niveau 4 en mineure. En effet, le répondant doit posséder un pointage de catégorie intermédiaire-plus à maximale inférieure, soit un fort **12 HL à 14 HL**. Donc, avec un pointage entre 6 et 11-12 HL (catégorie minimale à intermédiaire-moins), le R. doit toujours donner le fit en mineure (si requis) au niveau **2** et non 3.

Alors, au tempo suivant, que peut signifier l'enchère 4 SA de l'ouvreur dans ce contexte de fit déclaré. Dans le système Standard, il s'agirait d'une *DÉCLARATION DE CHELEM* par la convention **4 SA Blackwood** ce qui exigerait à l'ouvreur de détenir 20 HL pour atteindre la *Zone 32-33-34*.

Mais comme vous le remarquez, l'ouvreur pouvait annoncer la manche à 3 SA si désiré; et, d'autre part, il lui était tout à fait possible d'utiliser *l'invitation au chelem en Contrôle de niveau 4* si nécessaire. Dans le système enseigné, le mode Contrôle a la priorité, et il est interdit de miser directement à 4 SA Blackwood quand on n'y est pas obligé.

Il s'agit donc d'une enchère **4 SA Qttf** à saut, donc libre, non forcée. C'est une invitation Quantitative à la manche à Sans-Atout. La main de l'O. vaut 15-16 HL/PP.

Bref, l'enchère **4 SA** après un fit par l'ouvreur constitue à la fois une véritable Invitation au chelem pour l'atout en MINEURE tout en déclarant aussi une invitation naturelle pour le chelem à SANS-ATOUT.

Finalement, il est très facile pour le partenaire de répondre à cette déclaration mixte. Avec une **MAIN DÉBALANCÉE ET UN SURPLUS**, IL PEUT DÉCLARER LE CHELEM À L'ATOUT; sinon il Passe de préférence pour jouer à 4 SA parce que c'est plus payant que la manche en mineure. Avec un surplus et un main distributive, il a le choix d'annoncer comme tel le chelem à 6 SA si cela l'intéresse, sinon il peut répondre en utilisant le protocole 4 SA Qttf^{Néron}. Et c'est le partenaire qui déterminera l'issu du contrat.

Cette synergie permet aux deux partenaires d'éviter de la conversion systématique, ou encore intuitive, d'un chelem en mineure vers le Sans-Atout.

Que se passe-t-il si le soutien en mineure est donné au niveau 4? C'est un très bel exercice de logique.

Ex. 8.3:14 Déclaration de chelem après un fit en mineure au niveau 4

	1	2	3	4
a)	1 Tr 4 SA ?	Passe ...	<u>4 Tr</u> (15-16 HL) ...	Passe ...
b)	1 Ca 4 SA ?	Passe ...	<u>4 Ca</u> (15-16 HL) ...	Passe ...

Le répondant a déclaré impérativement la manche en mineure, son annonce est *forcing* pour le niveau 5 (ce n'est pas l'*intérêt au chelem*). Le pointage affirmé est donc, ici, de catégorie maximale supérieure, soit 15-16 HL/PP. Avec 17-18 points, il miserait au niveau 5, ce qui serait une invitation au chelem en mineure en mode Standard.

Ici, l'ouvreur ne peut plus annoncer la manche à Sans-Atout au niveau 3. Par conséquent, vu l'absence de saut au niveau 4 et le fit étant en mineure, l'annonce à 4 SA de

l'ouvreur ne peut être qu'un **enchère naturelle et obligée**, sans plus. Ce qui décrit une main bien balancée et un pointage de catégorie minimale inférieure, soit **13-14 HL** (le répondant va accepter cette annonce sauf si sa main est très offensive a un double surplus qui permet alors une PCP atteignant la Zone 33 : 13 + **19-20**).

Dans le cas où l'ouvreur possède un surplus d'au moins 2 HL/PP qui l'autoriserait à inviter au chelem à l'atout, il ne pourrait pas utiliser *4 SA Blackwood* parce qu'il est possible d'inviter en mode Contrôle car, sur un fit déclaré, il n'est pas nécessaire d'avoir un saut d'enchères. Donc dans un tel contexte, **toute annonce au niveau 4 constitue un Contrôle de niveau 4 qui Invite officiellement au chelem en**. Et à la fin du dialogue, l'équipe pourra si indiqué transformer le contrat vers le Sans-Atout.

Les situations d'enchères présentées ci-avant montrent bien que le bridge est un continuum logique et non un jeu que l'on peut ramener à un simple algorithme ou à un jeu réservé à ceux qui ont la bosse des mathématiques. Il s'agit en fait d'une langue qu'il faut apprendre au même titre que toutes les langues et qui va apporter la connaissance par les communications.

Vous avez maintenant les bases requises apprendre à raisonner le langage des contrats de haut niveau.

En considérant que vous possédiez un minimum d'expérience au bridge, vous avez dû constater que répondre à 4 SA Quantitatif Standard est d'une simplicité alarmante!

« Avec un surplus, on mise le chelem; sans surplus, on abandonne en Passant. »

Pourquoi est-ce comme cela?

Simplement parce que **l'espace est très restreint** pour instaurer un système de réponse suffisamment descriptif et peu compliqué sans causer de surassement rendant ainsi impossible l'abandon de la recherche de chelem en cours.

8.3 *La Zone 31* : L'INVITATION AU CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Cependant, on peut arriver à doubler l'espace nécessaire simplement en ajustant un *détail* au niveau de la recherche du Grand chelem. Et ce détail est sans aucune conséquence négative.

La réponse *4 SA Quantitatif*^{Néron} (à l'invitation naturelle au chelem par 4 SA Qttf) a été mise à l'essai depuis plus d'une dizaine années avec le système global *CANADABRIDGE*, qui a évolué vers le *Bridge Standard International*.

Il est maintenant recommander d'utiliser systématiquement le système de réponse *4 SA Quantitatif*^{Néron} « complet » pour inviter au chelem à Sans-Atout. Pour ceux qui veulent jouer seulement la réponse ON-OFF, cela n'implique aucun problème d'ajustement pour eux.

Pour des raisons pédagogiques, ce système de réponse est exposé en même temps que celui de la **déclaration au chelem à Sans-Atout 4 Trèfles Gerber** dans le *sous-sous-Thème 8.5.7*.

8.3 *La Zone 31* : L'INVITATION AU CHELEM
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

8.3 -42

Chapitre 8 : La recherche de chelem
par Gérard Néron, Granby, Qué. Canada